PRESCRIPTION ACTES DE RETINOPATHIE EN COULEURS
PAR UN ORTHOPTISTE AVEC LECTURE DIFFEREE PAR UN OPHTALMOLOGISTE

Cachet du médecin prescripteur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à :
1. permettre la prise en charge coordonnée d'un patient diabétique entre un orthoptiste et un médecin ophtalmologue ;
2. transmettre à l'organisme d'assurance maladie compétent les données nécessaires à l'élaboration des feuilles de soins mentionnées à l'article R. 161-49 du code de la sécurité sociale.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en charge

Mme, M. né(e) le / / [1]

pour un dépistage de la rétinopathie diabétique dans le cadre : ☐ du suivi de son diabète ;
☐ d'une surveillance de grossesse.

Suivi ophtalmologique du patient :

Date de la dernière consultation d'ophtalmologie : / / ☐ Non connu	Ophtalmologiste habituel : ☐ Non connu
Date du dernier dépistage de la rétinopathie diabétique connu : / /	
Antécédents visuels connus :	

Données cliniques concernant le patient :

Type de diabète :	☐ Type 1 ☐ Type 2 ☐ Diabète gestationnel
Ancienneté du diabète (année de découverte) :	☐ Non connu
Taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) :	% date / /
Traitement :	☐ Antidiabétique oral ☐ Insuline ☐ Autre
Hypertension artérielle :	☐ Oui ☐ Non Valeur : Traitée ☐ Non traitée ☐
Néphropathie associée :	☐ Oui ☐ Non Si oui, ☐ Micro albuminurie ☐ Protéinurie ☐ Insuffisance rénale

Fait à

Date de la prescription : / /

Signature du prescripteur

[1] Sont éligibles à ce dispositif : les patients diabétiques de 10 à 70 ans sans rétinopathie connue.